



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique de l'éducation

Question écrite n° 63670

Texte de la question

M Andre Thien Ah Koon interroge M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, sur l'état d'avancement de l'étude relative aux retards scolaires en milieux défavorisés, demandée par son ministère en 1991. Il souhaiterait, par ailleurs, savoir si les zones d'éducation prioritaires (ZEP) des départements d'outre-mer et singulièrement ceux de la Réunion ont été pris en compte dans cette étude.

Texte de la réponse

Reponse. - La DEP a publié, en septembre 1992, une étude d'évaluation des ZEP (dossier no 14 d'Education et formations, 1re partie). Dans cette étude ont été incluses les ZEP des départements d'outre-mer (Antilles-Guyane et Réunion). Les chiffres concernant les retards des élèves en ZEP (comparés à l'ensemble des élèves) dans le premier degré et en 6e figurent, pour les différentes académies (dont la Réunion), pages 146 et 147 de ce document et sont reproduits ci-dessous : Voir tableau dans le JO no 51 (année 1992). Voir tableau dans le JO no 51 (année 1992).

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon Andr•](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63670

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 1992, page 5060